

Projet de Pôle d'échange multimodal à la gare de Vergèze-Codognan

Dossier de concertation



Maître d'ouvrage :

**Communauté de Communes
Rhôny-Vistre-Vidourle
ZAC Pôle Actif
2 avenue de la Fontanisse
30660 Gallargues-le-Montueux**

Maître d'œuvre :

**Bruno REMOUE & Associats
Studio Nemo/ingerop
Ronda de Sant Pau, 49
08015 Barcelona, Espagne**



Situation et fréquentation

La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle occupe géographiquement une place stratégique, entre Nîmes (20km) et Montpellier (40 km), et située près des grands axes majeurs de déplacements.

Le territoire est marqué par une dynamique importante que ce soit avec l'accroissement constant de la population et l'implantation de nombreuses entreprises et de nouveaux équipements.

La gare de Vergèze-Codognan est située sur la ligne SNCF « Marseille-Bordeaux » et constitue le principal lieu de desserte ferroviaire de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle. Elle permet de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (20 minutes) et de Nîmes (15 minutes).

Grâce à sa situation, la gare de Vergèze est la deuxième du département du Gard en nombre de voyageurs après celle de Nîmes centre.

Avec l'augmentation du cadencement suite à la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse qui a permis de libérer de nouveaux créneaux pour les TER, la gare de Vergèze-Codognan bénéficie d'une fréquentation annuelle en constante progression (240 000 voyageurs en 2013 et 290 000 en 2016) qui proviennent de tout le territoire de la CCRVV et aussi de territoires périphériques tels que la Vaunage et la Petite Camargue. Ces fréquentations pendulaires liées au TER sont renforcées par un trafic d'usagers utilisant les services pour des destinations plus importantes avec des temps de transports de longue durée.

Le projet du PEM de Vergèze est inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Gard, au même titre que celui de Beaucaire et ceux de Nîmes (Saint Césaire et Hoch).

La desserte du site

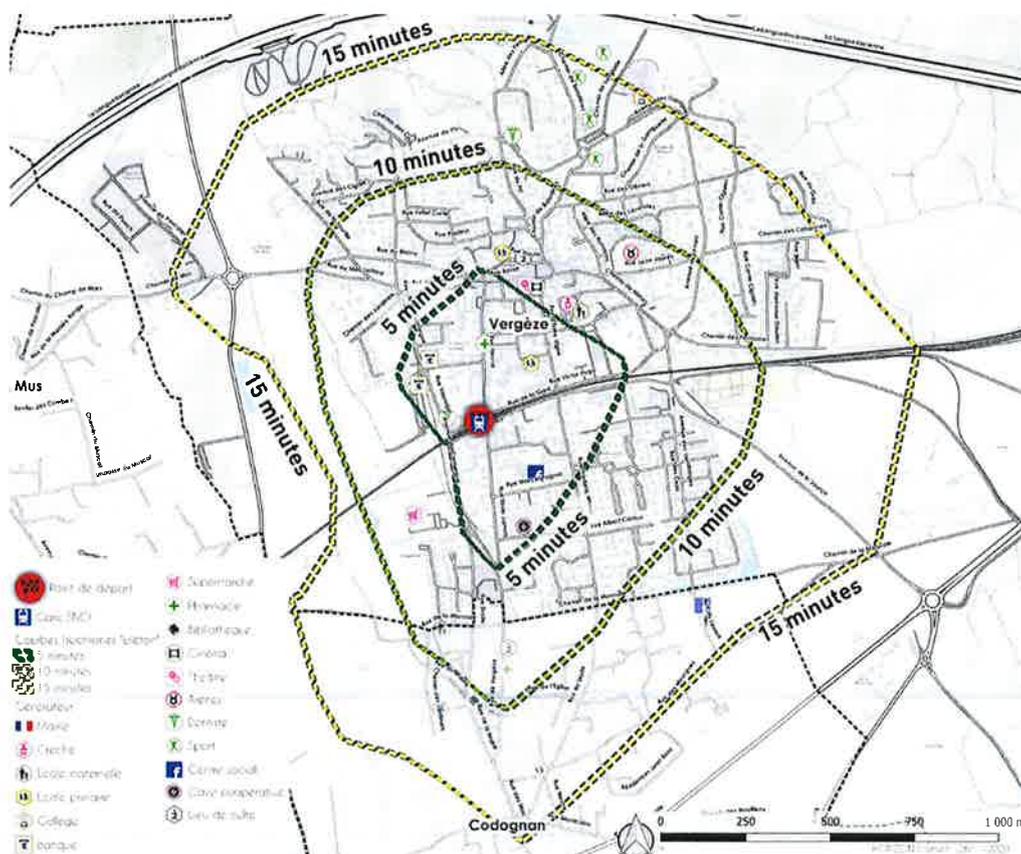
La gare de Vergèze-Codognan est desservie principalement par des transports individuels.

Située à moins de 10 minutes des grands axes, la gare dispose d'une très bonne desserte routière facilement accessible et hiérarchisée avec l'A9, la RN 113, la RD 135 (Vauvert-Nîmes), ainsi que la RD1 (Calvisson-Vergèze) et la RD40 (Sommières-Nîmes) pour les personnes qui viennent de la Vaunage.

Une étude menée par l'agence d'urbanisme pour le SCOT (qui est annexée au présent document), a montré que la zone de chalandise de la gare de Vergèze couvre une population de 55 000 habitants qui sont susceptibles de fréquenter et utiliser le PEM.

Concernant la desserte en autocars, la commune de Vergèze compte 8 arrêts et est desservie par la ligne 135 « LUNEL-NIMES » et la ligne 136 « LUNEL-SOMMIERES-NIMES » ainsi que par une navette récemment mise en place par la Région (ligne 137) pour relier 2 fois par jour la gare de Vergèze avec les communes de Vauvert, Aimargues et Le Cailar.

De plus l'accessibilité à pied ou en vélo (temps de trajet inférieur à 15mn) couvre respectivement une population de près de 14 000 habitants et la gare bénéficie également de la proximité immédiate du passage de voies touristiques et d'itinérance (voie verte entre Sommières et Caveirac, vélo route, chemins de randonnée...).



Historique et gouvernance

Dans le cadre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle conduit le projet d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vergèze-Codognan.

Le projet de territoire de la CCRVV, qui a été adopté par délibération du 12 mai 2016, met en avant la nécessité de structurer les modes de déplacements pour gérer efficacement les flux sur notre secteur géographique.

En effet, la mobilité est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement d'un territoire ; elle conditionne l'accès aux emplois et aux services, particulièrement en milieu rural et périurbain où on observe une concentration des services vers les centre-bourgs et où le manque de transports en commun pénalise certaines populations et renforce leur isolement.

La CCRVV a ensuite établi en 2017 un Plan Global de Déplacement qui a fait ressortir l'intérêt de favoriser le covoiturage, d'encourager les modes de déplacements doux (vélos, piétons) et de développer la gare de Vergèze/Codognan en Pôle d'Echange Multimodal (PEM).

Le projet d'aménagement d'un Pôle d'échange multimodal a été adopté par délibération du Conseil communautaire du 26 avril 2018. En parallèle, la Région Occitanie a adopté, en octobre 2017, un programme d'intervention en faveur des pôles d'échanges multimodaux.

Un protocole d'intention a donc été signé pour la réalisation et le financement du projet, entre la Région Occitanie, le Conseil Départemental du Gard, la Commune de Vergèze, la Commune de Codognan, la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions.

Objectifs du projet

Le projet permettra de créer un véritable pôle d'intermodalité accessible qui, par l'ensemble de ses services, ses aménagements et par l'organisation coordonnée de la desserte par les transports collectifs, ferroviaire et routier, incitera et facilitera l'accès des modes alternatifs à l'automobile.

Les objectifs visent donc à sécuriser les accès à la gare routière, faciliter l'accessibilité au parking et améliorer le franchissement des voies, augmenter la capacité du parking, créer une gare routière avec 3 quais de bus, traiter l'aménagement paysager de l'ensemble du site, renouveler ou renforcer les équipements existants (abris vélos, ombrage...), créer un dépose-minute à proximité immédiate du site, prévoir l'intégration d'un système de vidéosurveillance et aménager les circulations piétons et vélos.

La capacité de stationnement sera portée à 323 places au total, en deux parties : un parking silo de 243 places et un parking non couvert de 80 places.

Il s'agit également d'intégrer les nouvelles technologies et les objectifs de développement durable avec notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en couverture du decking. De même, des bornes de recharge pour vélo et véhicules électriques sont prévus et, des écrans d'information aux voyageurs seront installés sur le parking de manière à afficher en temps réel les horaires des trains et des cars (en prévoyant une évolution par suivi GPS).

Une coordination des horaires de trains et de bus est également prévue avec une augmentation prévisible des lignes régulières de transport en commun pour desservir le PEM.

Des toilettes publiques doivent être implantées pour un meilleur confort des usagers et le site bénéficiera d'une mise aux normes accessibilité avec l'installation de deux ascenseurs, de chaque côté des quais, au niveau du talus de l'avenue de Camargue, pour permettre le franchissement des voies.

Le projet sera complété à terme par une voie de desserte supplémentaire entièrement nouvelle qui intégrera des modes doux. Les déplacements doux sont en effet privilégiés dans le projet et les aménagements à terme d'itinéraires cyclables et piétonniers seront encouragés par la présence du PEM.

Coût prévisionnel du projet

La réalisation de l'ensemble des aménagements du PEM est estimée à environ 7,3 M€ HT. Cette estimation des coûts comprend l'ensemble des études ainsi que les travaux et leur ordonnancement.

Annexe 1 : Périmètre du projet

Annexe 2 : Etude de l'agence d'urbanisme relative à la gare de Vergèze-Codoignan

